

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE 2013-2014

Président : Marc VENGA
Trésorier : Philippe PIERSON
Secrétaire : Patrick CABANNE

Participation : 74 personnes

ORDRE DU JOUR

- **Rapport moral du Président**
- **Rapport du Trésorier**
- **Questions diverses**

Début : 10h00
Fin : 11h30

Rapport Moral

Cette année, par rapport à l'année précédente, la mise en place des commissaires de tir a permis l'amélioration du fonctionnement du club.

Malgré tout, et en dehors de la présence des commissaires de tir, nous avons ouvert le pas de tir sous forme de location à un professionnel - armurier - afin de régler et faire des tests sur son matériel.

Ce « professionnel » a utilisé sur le stand des armes automatiques de calibres divers, fusils d'assaut etc. Lors d'une séance de tir que l'on peut qualifier de « sauvage », courant juin, pendant près de deux heures – générant au passage des dégâts dans les installations – 47 impacts dans les pare-balles.

Mais plus encore cette séance a porté atteinte à l'image de l'ASTA , de nombreux riverains (y compris de l'autre côté de la N12!) ont rapporté le bruit inquiétant et soutenu de ces tirs.

Le Comité Directeur a pris la décision de ne pas renouveler la location du stand à cette personne et la déclare indésirable sur les installations de Kergré – cf le CR du Comité Directeur extraordinaire du 6 juillet 2013.

Activité des commissaires de Tir

Le Président et le Bureau tiennent à remercier le travail des commissaires de tir – qui sont rappelons le, bénévoles.

Depuis un an, si le stand a été ouvert tous les dimanches matin c'est bien grâce à leur engagement et à leur investissement. Ces commissaires qui assurent non seulement l'ouverture du stand mais aussi la sécurité des tireurs et le bon déroulement des séances ne sont plus qu'au nombre de 5 ... donc si certains souhaitent renforcer leur équipe, qu'ils se fassent connaître ...

Il est important de savoir que les commissaires de tir sont RESPONSABLES de la séance. Ils ne peuvent pas pratiquer le tir lors de la permanence, ils tamponnent les carnets de tir

et l'inscription au club, ils font de l'initiation , ils peuvent refuser des tireurs , ils tiennent une feuille de présence etc. Ce n'est pas anodin .

Proposition du Président :

Afin de remercier les commissaires de leur engagement , il est proposé à l'Assemblée Générale que l'inscription de cette année soit à la charge de l'ASTA dans son intégralité.

Proposition adoptée à la majorité des voix.

Le montant des inscriptions des commissaires sera réglés par l'ASTA

Information sur les ouvertures du stand

Le stand est ouvert pour les membres de l'ASTA le dimanche matin.

Le stand est loué le vendredi et le samedi par l' ABTP et les SOR. Il est possible de venir tirer avec eux ces jours-là.

IMPORTANT : les tireurs de l'ASTA qui vont tirer le vendredi ou le samedi **DOIVENT** respecter les règles (qui ne doivent pas être très différentes des nôtres...) de ces organisations

Il est aussi possible de faire tamponner son carnet de tir auprès des responsables ABTP et SOR.

La réciproque est vraie.

La loi sur les armes a changée le 6 septembre 2013

les catégories deviennent :

A : interdiction absolue,

B: ex-catégorie 1 et 4 soumise à autorisation,

C : ex catégorie 5 et 7 avec déclaration,

D :armes de collection, le millésime passe à 1900 – poudre noire.

Il y a des exceptions.

Le Bureau des armes est transféré de la Préfecture de St Briec à la Sous-Préfecture de Dinan

Pour le dossier de demande d'autorisation il faut quelques documents supplémentaires :

- Extraits de naissance avec mentions marginales
- Certificat médical de moins d'un mois (au lieu de 15 jours).
- **La durée de validité des détentions passe de 3 à 5 ans mais il n'y a PAS d'EFFET RETROACTIF pour les autorisations en cours.**

Travaux

Un second portail a été mis en place afin de renforcer la sécurité du site.

Le parking a été empierré.

L'accès aux cibles du 100 m est sécurisé (proposition AG 2012.

Panneaux d'avertissement de tir à balles (proposition AG 2012).

Pose de pare-balles aux 25 et 50 m

Obtenir la « feuille verte »

S'adresser au Président puis compter un délai de 48 h à 15 jours. Fournir une copie du carnet de tir avec 3 tampons + une copie de la licence recto-verso (tampon du médecin) et indiquer le lieu de naissance.

Possible via le net avec pièce jointe

Rapport du Trésorier

Les finances du club sont saines

Pour info en 1992 le club était à moins 5000 euros environ.

En 2013, un peu plus de 10.000 euros en positif.

A savoir que l'ASTA, et c'est un choix de sa part, ne touche pas de subventions car malheureusement, celles-ci entraînent un nombre de contraintes et des installations qu'il est difficile d'assumer tant techniquement que financièrement, pour une petite structure comme la notre – WC H et F – accès handicapés – encadrement des jeunes, par exemple.

L'association bénéficie de rentrées régulières, du fait des adhésions – pour info, sur le montant de l'inscription – 30 euros reviennent au club.

La location du site (ABTP – SOR) est de 400 euros par locataire à l'année.

La location par un armurier pour effectuer des réglages est de 200 euros/an.

Le coût des travaux annuels représente environ 2.000 à 2.500 euros – l'ASTA s'attache à conserver un fond de trésorerie de 10 000 euros afin de pouvoir effectuer d'éventuelles modifications que l'on pourrait nous imposer.

Les Tarifs (consultables sur le site internet)

Ré-inscription : 90 euros.

Nouvelle inscription : 140 euros (50 euros de droit d'entrée).

Deuxième club et chasseurs : 40 euros.

Pénalité pour retard :10 euros (inscription après le 31 octobre).

Moins de 20 ans :50 euros

Caution pour les clefs du portail : Concerne les locataires : elle est de 200 euros par clef - la caution est encaissée et mise sur un compte en réserve – elle restituée au retour de la clef. Acquisée au club en cas de non restitution. Dans ce cas, le barillet est remplacé donc pas d'accès !

Les commissaires sont détenteurs de la clef – mais sont dispensés de la caution qui est assumée par l'ASTA.

Cette mesure vise à éviter la multiplication des clefs (clefs non reproductibles sans la carte) donc garantir l'accès réservé au stand.

A savoir : chaque adhérent peut proposer un projet d'aménagement ou d'amélioration du

site à la condition de présenter un devis chiffré et expliqué – ce projet est soumis au vote au minimum du bureau .

Le trésorier demande d'augmenter le budget « secrétariat » de l'ASTA de 50 euros.

Proposition approuvée à la majorité des voix.

Le budget « secrétariat » passe à 350 euros.

Pour information et répondre à un commentaire sur le forum ! Le coût du site internet est de 45 euros/ an. Il aurait été possible de payer moins mais au prix de « spam », vous n'avez donc pas de publicité sur le site. C'est aussi un choix.

Certaines Administrations utilisent le site de Kergré – CRS par exemple – un n° de SIRET est en cours de demande afin que l'ASTA puisse adresser les factures de location du site à ces administrations, ce qui augmentera nos recettes.

Le rapport financier du Trésorier est adopté à la majorité des voix

Questions Diverses

Q. Est il toujours possible d'inviter une personne ?

R. oui mais **sous la responsabilité** de l'adhérent et que ce ne soit pas de façon régulière. Il est important de savoir que la licence FFT assure son détenteur et uniquement celui-ci.

Q. Peut-on tirer les autres jours ?

R. oui, s'il y a un commissaire de tir.

Q. le Club est-il inscrit à l'UNPACT ?

R. oui, pour un coût de 10 euros/an.

Q. quel délai pour les licences ?

R. du Trésorier : je vais saisir les données et enregistrer les chèques dans la semaine du 9 au 15 septembre 2013. Il faut ensuite compter entre 15 jours et 1 mois en fonction des retours FFT - et des éventuels transferts de licences (changement de club).

Q. Joël (SOR) effectue de nombreux travaux sur le site – nettoyage, entretien etc. Il est souhaitable qu'il dispose d'une débroussailleuse .

R. l'ASTA propose d'acheter une débroussailleuse et débloque un montant de 300 euros.

Proposition adoptée à la majorité des voix

Joël sera le dépositaire de ce matériel . Il est mandaté pour effectuer l'achat.

Clôture de l'Assemblée Générale à 11h30